

Le Spécial FFLIC

HEBDOMADAIRE NIGERIEEN D'ENQUETES - N°S 225 & 226 DU 13 Avril 2011 - PRIX : 300 F CFA



Après un peu plus d'un an de régime d'exception, notre pays vient de renouer avec l'ère démocratique en ce jeudi 7 avril 2011, avec l'investiture de Mahamadou Issoufou, leader du PNDS-Tarayya, à la Présidence de la République. Le passage de témoin a eu lieu sans heurts ; il s'est passé dans le calme et la convivialité, notre pays ayant bénéficié de la meilleure transition de son histoire, une transition saluée de par le monde entier. Contrairement à Mamadou Tandja qui, en venant par deux fois au pouvoir a bénéficié aussi d'un sacre serein dont il a fait mauvais usage, gageons que Issoufou saura garder la tête froide ; que la folie des grandeurs ne l'atteindra pas et qu'il sera, pour tout dire, un bon Président pour le Niger, après avoir été successivement Premier Ministre et Président de l'Assemblée Nationale.

Après toutes ces années passées à l'opposition, pendant lesquelles il s'est montré d'une dignité à toute épreuve, le finaliste malheureux qu'il est, par deux fois aux élections présidentielles, saura s'attirer notre respect.

Pour l'heure, ce qui préoccupe les Nigériens, c'est de savoir qu'elle sera la composition du premier Gouvernement de la 7^e République, quels seront les prochains cadres de commandement, qui sera le futur Président de l'Assemblée nationale ou même qui sera l'Administrateur délégué de la Communauté urbaine de Niamey. Seront-ce des gens à la hauteur, ou bien la loi du partage prévaudra-t-elle comme toujours ? Nous ne voudrions pas par exemple d'un civil laxiste à la tête de la CUN qui nous ferait regretter le départ du Capitaine Idé Seyni, tout comme nous ne voudrions pas d'un Gouvernement douloureusement pléthorique. Tout doit être calculé, minutieusement pensé. C'est-à-dire les hommes qu'il faut à la place qu'il faut. Autrement, tout sera à refaire. Mahamadou Issoufou doit se dire qu'il doit réussir à tout prix. Le salut du Niger en dépend.

La Rédaction

Phénomène nouveau

La bougeotte des femmes

Il est bien fou celui-là qui pense que la femme d'aujourd'hui est faite pour être emmurée ; que ses sorties du foyer sont rares pour ne pas dire inexistantes. Mille raisons, toutes plus loufoques les unes que les autres, la poussent en effet à être constamment "dehors". Fini désormais le temps du "koubouli" et des ménages rangés. La femme de nos jours se veut terriblement remuante, au grand dam de l'homme qui ne sait plus où donner de la tête...



Le "koubouli", c'est cette mesure stricte, dans les pays haoussa, qui veut que la femme mariée vive en recluse. Logée au fin fond d'un bâtiment à multiples dimensions, elle ne voit pour ainsi dire l'extérieur qu'à l'occasion des grands jours, des événements de taille qui la concernent directement : mariage ou décès d'un proche par exemple. Sinon, elle reste cloîtrée le reste du temps, et même des visiteurs avertis de la maison ne peuvent se vanter de l'avoir vue. Une forme plus souple de la femme mariée – quoique tout aussi contraignante – consiste à la réduire en bête de somme, bonne à faire des enfants et à abattre d'immenses travaux journaliers : puiser l'eau du puits ou du marigot, faire la lessive, balayer la cour et la maison, aller chercher le bois de chauffe, piler le grain, faire la cuisine, s'occuper du bébé, etc.

L'un dans l'autre, c'est là deux formes de femmes réduites à néant, deux formes d'esclavage. Même si la femme cloîtrée dispose généralement de tout et qu'elle ne s'occupe de rien que de son mari et que la femme rangée (pour ne pas dire ru-

rale), quoique libre d'aller et de venir où elle veut, n'a de liberté qu'en apparence.

Femmes actuelles

A temps nouveaux, attitudes nouvelles dit l'adage. Comme quoi, si la musique change, la danse doit changer. La femme pour sa part a donc bien changé. Avec l'évolution, elle a acquis de nouvelles habitudes, liées plus souvent au mimétisme qu'à la stricte nécessité. Elle porte pantalon, fume cigarette, boit de l'alcool et élève la voix quand son mari parle. Mieux, elle aspire à l'institution d'un "Code de la famille" qui ferait d'elle, une fois pour toutes, l'égale de l'homme. Puisqu'elle sait piloter des engins de guerre, peindre la façade d'un gratte-ciel ou monter sur des poteaux électriques. Au Niger, même si nous sommes encore loin du compte, la femme voyage beaucoup, assiste à des conférences et dit s'exprimer au nom de ses sœurs. Toutes ces sœurs laissées à elles-mêmes et qui végètent dans la misère, faute d'avoir étudié. Pour y parvenir, la femme de ville doit voyager ; voyager et échanger afin de faire entendre sa voix ; voyager afin de comprendre, afin de ne pas mourir "idiote". Mais voilà que dans sa fougue, la femme s'y prend si mal

qu'elle en est méconnaissable. De libérée qu'elle se veut, elle en devient... désaxée.

Femmes et bougeotte

Pour la femme d'aujourd'hui, tous les prétextes sont bons pour se retrouver "dehors". Quand ce n'est pas un oncle qui est malade ou qui est arrivé de quelque lieu et qu'il faille aller voir, c'est une tante qu'on doit raccompagner à l'autogare. Plus courant alors, c'est à une cérémonie de mariage, de baptême, de décès, ou à un "foyandi" (ces interminables réunions de femmes pour se porter assistance disent-elles) qu'il faut assister. Et de là à ce que certaines d'entre elles prétextent un événement serein pour aller jouer aux infidèles avec quelque amant, il n'y a qu'un pas !

La femme en vérité dédaigne rester au foyer. Ce faisant, tout le travail domestique est laissé à la charge de la bonne ou de la petite cousine qu'on a fait venir du village : garde du bébé, préparation des repas, ménage quotidien... Même l'eau pour la douche du mari n'est plus l'apanage de Madame, laquelle, quand elle a l'opportunité de "travailler dans un service", pense avoir

réglé tous les problèmes de la maison avec la misère de salaire qu'elle paie à la bonne.

Et le temps passe ainsi ; et le fossé d'incompréhension se creuse entre les couples ; et le bébé ne reçoit guère de lait maternel sinon que celui du biberon. Son éducation plus tard laissera à désirer. Le couple quant à lui s'effondrera progressivement...

Djafarou Soumana

LE FLIC

HEBDOMADAIRE NIGERIEN
D'ENQUETES
BP. 875 NIAMEY-NIGER

DIRECTEUR DE PUBLICATION

AROUNA YACOUBA
Cel : 94.95.75.33

REDACTION

Hama Ibrahim,
Yacouba Ousseini
Salif Dago
Anna Oumarou,
Djafarou Soumana
Mamane Moutari
Arouna Yacouba

Tirage :
5000 Exemplaires sur les
presses de NTI

Investiture du Président de la République Mahamadou Issoufou

Des actes forts, des vœux sincères et des paroles convaincantes pour un Niger nouveau

C'est dans une salle archicomble du Palais des Sports de Niamey que s'est tenue ce jeudi 7 avril 2011, la cérémonie d'investiture du 1^{er} Président de la 7^e République, son Excellence Mahamadou Issoufou. En présence de plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement, dont entre autres, Sassou N'guesso de Congo-Brazzaville, Abdoulaye Wade du Sénégal, Amadou Toumani Touré du Mali, Faure Eyadema du Togo, Ellen Johnson Shirley du Libéria, Ali Bongo Odimba du Gabon, Thomas Yayi Boni du Bénin et Alfa Condé de la Guinée-Conakry, des représentants des organisations sous-régionales, régionales, et continentales dont Jean Ping, Président de l'Union Africaine, des Présidents de la CEDEAO et de l'UEMOA, du médiateur de la CEDEAO, représentant spécial du Président de la République Fédérale du Nigeria, Abdoulsalami Abubakar et de plusieurs autres invités, s'est déroulée la cérémonie solennelle de passation de témoin entre le chef d'Etat sortant, le Général de corps d'armée Djibo Salou, et le nouveau Président de la République Issoufou Mahamadou.

En prenant la parole à l'issue de son investiture, Issoufou Mahamadou, comme à son habitude, s'est voulu rassurant, convaincant, conciliateur, loyal et sincère vis-à-vis de la toute la classe politique, de la société civile et des amis et partenaires du Niger.

Les points forts de son adresse

Troquant sa robe d'opposant historique à celle de Président de la République, Mahamadou Issoufou s'est mis désormais au dessus de la mêlée. Parce que Président de tous les nigériens pour les cinq (5) prochaines années, il se veut désormais rassembleur et c'est à juste titre que, comme il l'a fait à l'occasion de la visite que lui avait rendue Seïni Oumarou pour le féliciter pour sa victoire à l'issue du 2^e tour des élections présidentielles, il a réitéré son vœu de voir l'opposition politique participer à un gouvernement d'union nationale pour relever les défis et par-



ticiper ainsi ensemble à l'œuvre de construction nationale. Ce vœu, marqué de toute la sincérité qui le sous-tend, est un signe de grandeur qui caractérise les grands hommes d'Etat, comme à une certaine époque le Général Charles de Gaulle en France. Une autre marque de grandeur relevée dans le discours de Issoufou Mahamadou, c'est toute la reconnaissance et le mérite exprimés à l'endroit du chef de l'Etat sortant, le Général de corps d'armée Djibo Salou, celui là-même qui il y a encore 14 mois, avec ses compagnons d'armes, avait décidé, au péril de sa vie, de mettre fin à la dérive autoritaire que connaissait le pays.

Son engagement et son respect pour la parole donnée, nous valent aujourd'hui l'amorce d'une nouvelle ère démocratique. Le Niger tout entier lui en doit reconnaissance.

Brossant enfin son programme de gouvernance pour les cinq (5) pro-

chaines années, le 1^{er} Président de la 7^e République, bien que conscient de l'immensité de la tâche qui l'attend, s'est voulu de même confiant et optimiste. C'est ainsi qu'abordant toutes les questions liées à son programme, il en a décliné les grands axes, notamment **par la consolidation de la stabilité des institutions de la République, la sécurisation des personnes et des biens, l'établissement de relations privilégiées avec les pays voisins et le renforcement de la coopération avec les pays amis.** A cet effet, il s'est engagé à apporter sa contribution dans la résorption des crises en Côte d'Ivoire et en Libye.

Concernant l'administration publique, il a mis l'accent sur **le mérite et la compétence des cadres.** Ainsi donc l'administration sera dépolitisée pour la rendre plus performante et plus compétitive au

service de l'intérêt général. Aussi, **la corruption, le détournement de deniers publics, les passe-droits, le clientélisme et le phénomène de fausses facturations seront vigoureusement combattus.**

Dans le domaine du développement rural et **particulièrement en ce qui concerne la sécurité alimentaire, des mesures hardies seront prises afin de rompre définitivement avec le désolant spectacle de la main tendue.** Par la mise en œuvre de l'initiative "3N", **"les nigériens nourriront les nigériens"**, une exploitation plus rationnelle et plus efficiente des ressources en eau et en terres cultivables seront opérées **pour l'accroissement de la production agricole en vue d'une auto suffisance alimentaire et un développement agricole durable.**

Les secteurs minier, pétrolier, industriel et énergétique seront également galvanisés par **une diversification des partenaires à des conditions gagnant-gagnant.** **L'uranium, le charbon, le pétrole et le barrage de Kandadji seront mis à contribution pour asseoir notre indépendance énergétique.** **Les infrastructures telles que les routes bitumées, le chemin de fer, les pistes rurales seront développées pour assurer le désenclavement du pays.**

Enfin, concernant **les secteurs sociaux tels que la santé, l'éducation et l'emploi,** le nouveau président de la République entend engager des réformes salutaires. Dans le domaine de l'éducation, la gratuité sera assurée pour tous les fils et filles du Niger en âge d'aller à l'école.

En matière de santé, il a relevé le fort taux de médecins formés en chômage par rapport à ceux en fonction alors que les centres de santé sont dépourvus de médecins. La tendance sera désormais renversée. **Quant au chômage des jeunes et des diplômés, il s'engage à créer des milliers d'emplois notamment dans le secteur agricole.**

En terminant, Mahamadou Issoufou a appelé tous les nigériens à lui apporter leur soutien afin que tous ces engagements deviennent réalités.

Doudou

Les douze travaux d'Hercule de Mahamadou Issoufou

Les angoisses, les doutes, et les serremments de cœur qui précèdent la victoire, sont passés. Digérée aussi l'euphorie du triomphe au 2^e tour des présidentielles. En recevant des mains du Général de corps d'armée Djibo Salou le sceptre du pouvoir, Mahamadou Issoufou prend conscience que l'heure de l'action a sonné, qu'il est au pied du mur et que c'est maintenant qu'à l'oeuvre, l'on va reconnaître le vrai maçon. Tout autre que lui serait terrifié par la complexité et l'immensité de la tâche qui l'attend. Lui, semble s'y être préparé depuis des lustres. Si c'est le cas, c'est tant mieux pour nous nigériens, qui en avons plus qu'assez de naviguer de Charybde en Scylla des décennies durant. Mais ne nous emballons pas. Gardons toute notre lucidité, parce que nous savons que ça ne sera pas facile. Mille écueils se dressent sur son chemin, et il lui faudra plus que sa bonne foi pour remettre le Niger sur les rails. Il lui faudra, à tout prix, relever au préalable les douze défis, susceptibles, en cas de réussite, de le placer sur une lancée prometteuse.

1. La portion centrale

Cela n'a l'air de rien, mais un choix non judicieux, étant donné le contexte, d'un Premier ministre peut entraîner des conséquences fort regrettables, pour ne pas dire plus. Les militants chevronnés du PNDS souhaitaient que ce soit un de leurs. Et ce ne serait que justice. Mahamadou Issoufou a choisi Briji Rafini pour des raisons évidentes, notamment, l'anticipation des suites des événements qui se passent en Libye. Se pose, alors la question d'un savant dosage des responsabilités gouvernementales entre alliés. De toute évidence, le PNDS ne peut s'arroger, c'est le cas de le dire, la part du lion. Il faut que chaque membre de la coalition trouve son compte. Des critères peuvent être annoncés pour parler à tout sentiment d'injustice. Ainsi, on pourra dire qu'il faut écarter du gouvernement tous ceux qui ont maille à partir avec la justice, ou tous ceux qui n'ont pas un certain niveau d'instruction, ou, si l'on veut, un gouvernement de combat, tous ceux qui frôlent un certain seuil de sénilité. Et bien d'autres exigences encore. Tou-

jours est-il que l'on butera contre une réalité intangible : le partage du "butin" devra se faire au prorata du poids et du rôle de chacun pour une partition harmonieuse. En toute logique, le Premier ministre, ne devait pas être un militant du PNDS.

Par ailleurs, Mahamadou Issoufou (peut-être devrions-nous prendre déjà comme habitude de dire Son Excellence Elhadj Mahamadou Issoufou Président de la République, Chef de l'Etat), se doit, pour donner un signal fort, de mettre un gouvernement compact, ne dépassant pas les 25 membres. Ce qui, évidemment, rend encore plus délicat le choix des ministres ; compte tenu du pléthore de prétendants qui se bousculent à sa porte. Il en sera de même pour les Gouverneurs, Préfets, Sous-préfets, Ambassadeurs, PCA, Directeurs Généraux, etc. Si, tant bien que mal, Mahamadou Issoufou arrive à se tirer de ce piège mortel et à garder une cohésion satisfaisante de sa troupe, un deuxième guet-apens l'attend.

2. Le pouvoir législatif

Certes, selon l'article 59 de la Constitution de la 7^e République, le Président de la République peut dissoudre l'Assemblée Nationale à tout moment. Après une première dissolution, il lui faudra attendre 24 mois (deux ans) avant de pouvoir la dissoudre à nouveau. Mais, c'est aussi là, qu'il peut perdre l'essentiel de son pouvoir. En effet, la perte d'une majorité équivaut à la perte du gouvernement et de son chef, le Premier ministre. Une nouvelle majorité dirigera le pays.

Plus que quiconque, Son Excellence Mahamadou Issoufou sait que son talon d'Achille est là, dans l'hémicycle. Inutile donc d'épiloguer sur toutes sortes de scénarios prévisibles. Ce combat est un combat de longue haleine et de tous les instants. C'est le seul qui n'admet pas l'exclamation : j'ai gagné !

3. L'opposition

De la manière dont nous voyons les choses se mettre en place, nous avons tendance à croire que l'opposition qui se dressera devant le pouvoir en place a opté pour une attitude constructive. Mieux encore, elle serait prête à collaborer avec les

vainqueurs, pour peu qu'il y ait un programme bien défini qui satisfasse ses militants. Si demain, des représentants du MNSD ou de la CDS entreraient dans le gouvernement, nous ne serions pas étonnés. De prime abord, un gouvernement élargi, comme on l'a vu par le passé au Sénégal (ou ailleurs) avec Maître Abdoulaye Wade, Ministre d'Etat de Abdou Diouf, serait comme une sorte de trêve renforçant la stabilité d'un régime. Théoriquement oui. Mais dans la pratique, cela peut présenter des inconvénients majeurs, dont le plus patent est que sans opposition jouant son rôle, toutes les dérives des gouvernants surgiront de toutes parts. Sans parler des frustrations de ceux qui se sont battus sang et eaux, ont sacrifié peine et biens, pour finalement se retrouver au même pied d'égalité que l'adversaire d'hier. C'est donc un autre écueil qu'il faudra franchir sans perdre trop de plumes.

4. Les promesses électorales

Il est le Président. Il a été élu, admettons-le, sur son programme, et personne dans son entourage ne songera à lui mettre les bâtons dans les roues. Il n'a donc aucune excuse s'il ne concrétise pas toutes les promesses faites durant sa campagne et que les nigériens, en toute bonne foi, ont gobées. La tâche nous semble surhumaine dans la mesure où bon nombre de paramètres ne dépendent pas uniquement des performances de l'Economie nationale. Un Charivari en Côte d'Ivoire ou chez nos voisins du nord peut chambouler tous nos calculs et dissiper tous nos espoirs. En temps opportun, il trouvera des justifications, mais n'empêche, si cela advenait, ce serait perdre un peu de sa crédibilité. Soyons optimistes. Espérons qu'il pourra tenir l'essentiel de ses promesses.

5. Le rôle de l'Armée

En ces temps où la rue, suivant l'exemple de la révolution du Jasmin de la Tunisie, tend, un peu partout, à surdimensionner son propre poids, il semble pertinent de s'adosser sur une armée républicaine consciente de sa charge et de ses devoirs, une armée débarrassée de sa propen-

sion à vouloir jouer à tout bout de champ, au dernier rempart. Le Général de corps d'armée Djibo Salou a déjà déblayé le terrain. Il appartient au nouveau pouvoir d'ancrer ces principes simples dans les têtes. Mahamadou Issoufou jouira pendant un certain temps de la dynamique impulsée par celui qui lui passe le relais. Arrivera un temps où il faudra qu'il se débrouille tout seul.

6. L'idéologie socialiste

Pour ceux qui ne le savent pas, celle idéologie met l'accent sur plus de justice sociale, c'est-à-dire la satisfaction des besoins fondamentaux de l'homme à savoir, la nourriture, la santé, l'eau, l'éducation, et leurs corollaires sur le plan des activités au détriment d'un capitalisme sauvage qui ne pense qu'à l'accumulation de biens comme seul objectif. Le problème est que si l'on veut plus de justice sociale, on est obligé d'atténuer les formes de libertés qui confèrent plus de dynamisme au capital. Il faut bien prendre quelque part, sous une forme ou une autre, cet argent destiné à soutenir les actions sociales. C'est dans la poche du capitaliste qu'il faut aller chercher ce pactole, ce qui, du coup, va le rendre moins compétitif. Nous nous interrogeons sur la compatibilité entre un socialisme classique, celui de Mahamadou Issoufou, et un libéralisme classique, celui de Amadou Boubacar Cissé ou Moussa Djermakoye, voire un ultralibéralisme, celui de Hama Amadou. Comment peut s'opérer cette alchimie ? Difficile de répondre.

7. Le Programme Spécial

Il faut dire qu'il y a là, un filon pour aimer, à bon compte, une clientèle électorale sédimentée. Ce n'est pas parce que Tandja Mamadou en a fait son outil personnel que l'idée n'est pas bonne. L'éthique aurait voulu qu'il soit bien clair aux yeux des bénéficiaires que c'est un effet de toute la nation qui permet une telle facilité pour les heureux élus. Dès lors, sa plus-value initiale s'efface automatiquement. Alors, à quoi bon ? Peut-être qu'une certaine norme socialiste peut prédisposer à envi-

(Suite page 7)

Djibo Salou

La grande porte de sortie

Stoïque. C'est le moins qu'on puisse dire. Djibo Salou est un personnage déroutant. Fondé dans du roc, il en demeure inflexible. Il vient de réussir sa transition sans couacs et sans heurts majeurs. Le témoin qu'il passe aux civils n'est pas sans fondement. S'il a pris le pouvoir en cette journée du 18 février 2010, c'est à son corps défendant. C'est pour veiller à sa **République**, au bien de son peuple. Pour l'honneur et la dignité...

Djibo Salou s'est trouvé aux premières loges, acteur de premier plan, bien malgré lui. Nous en sommes tous fiers, nous lui en savons gré. Il nous a délivrés...

Au péril de sa vie, il a fait du Niger décadent, un pays qui se construit.



Nous ne sommes plus chancelants, nous ne sommes plus à déplorer. Le Niger s'éveille comme une fleur qui éclot, une étoile qui étincelle dans le ciel bienveillant. Ce n'est seulement pas pour rendre grâce à Djibo et aux siens. C'est pour dire merci à tous ces porteurs d'uniformes. Djibo Salou s'en va, mais il reste avec nous. Quand on n'a que 46 ans, on reste encore actif. La chaise longue, la pipe, le journal et la radio, ce n'est pas encore pour lui. Djibo Salou est, reste et demeure. Il est une référence pour le monde entier. Il sort de la scène par la grande porte comme on dit. Une sortie par la grande porte, l'on en fait rarement. Que son exemple soit suivi !

Arouna Yacouba

Ces personnalités qui ont marqué la transition

Depuis le jeudi 7 avril 2011, le Niger est entré de plein pied dans une nouvelle ère démocratique, marquée par l'investiture de Mahamadou Issoufou en qualité de premier Président de la 7^e République. Pour le Niger et les nigériens, c'est un nouveau départ qui s'annonce.

Cette renaissance, nous la voulons pleine d'espoir pour les dignes fils de ce pays qui aspirent à la paix, à la quiétude sociale, à une véritable démocratie et à un développement radieux. Les jalons de ce renouveau démocratique ont été lancés par les autorités de la transition, avec à leur tête le Président du CSRD, Chef de l'Etat, le Général de corps d'armée Djibo Salou. Par leur engagement sans faille, leur détermination, leur sens de l'Etat et du devoir, ces autorités ont su insuffler à notre pays, du sang neuf pour un redécollage serein.

Parmi ces autorités, il y en a qui ont marqué leur passage aux affaires par des actes dignes de respect. Ils se sont distingués par leur sens du devoir.

A tout seigneur, tout honneur, nous commençons par rendre hom-

mage à l'artisan principal de cette gigantesque œuvre de restauration de la démocratie et de réconciliation nationale, le Général Djibo Salou.

C'est par un soir du 18 février 2010 que les nigériens découvriront ce jeune officier (la quarantaine), présenté comme le nouvel homme fort du pays, à la tête d'un organe dirigeant dit Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie (CSRD), composé d'une vingtaine d'officiers des Forces de Défense et de Sécurité. Djibo Salou, au péril de sa vie, venait ce jour-là, d'entrer dans l'histoire par la grande porte, en libérant le pays d'une situation de pourrissement engendrée par l'entêtement du chef de l'Etat d'alors, Tandja Mamadou, à vouloir s'imposer au peuple contre son gré. Accueilli en véritable libérateur, Djibo Salou sera applaudi par l'opinion nationale.

La communauté internationale, qui suivait de près la remise en cause des acquis démocratiques dans notre pays, lui accordera toute son indulgence lorsque, dans ses premières déclarations, Djibo affirmera sans ambages qu'il ne

s'éterniserait pas au pouvoir et que tout sera entrepris pour restaurer la démocratie à l'issue d'une transition dont la durée sera fixée par les forces vives de la nation, réunies au sein du Conseil Consultatif National (CCN).

Sans tergiverser, il mettra en place toutes les institutions de la transition avec un cahier de charge bien défini pour chacune d'elles. A l'heure du bilan, il ne serait pas exagéré de dire que toutes ces institutions (gouvernement de transition, Conseil Consultatif National, Observatoire National de la



*M. Mahamane Ousmane,
Directeur de cabinet du PCSRD
Communication, Observatoire
National des Droits de l'Homme,*

CENI, Conseil Constitutionnel de Transition, Inspection Générale d'Etat et Commission de moralisation) se sont acquittées de leurs missions avec satisfaction.



*M. Alhassan Alkaly,
Directeur de cabinet / adjoint
du PCSRD*

A présent, l'édifice Niger a été reconstruit sur des bases saines avec une nouvelle Constitution consensuelle, un code électoral assaini, une Charte des partis politiques, un pacte républicain, etc...

Le Général Djibo Salou, en s'en allant, laisse aux nouvelles autorités un pays réconcilié avec lui-

(Suite page 6)

(Suite de la page 5)

même, à charge pour le nouveau pouvoir de pérenniser tous ses acquis. Mon Général, pour mission accomplie, le Niger tout entier vous dit merci et vous reste redevable !

S'il reste entendu que le Général Djibo Salou s'est acquitté de cette lourde mission sans encombre, c'est qu'il a bien bénéficié de l'appui ô combien inestimable de son cabinet. C'est d'ailleurs à juste titre qu'il s'est entouré d'hommes et de femmes soucieux du travail bien fait. A travers ce Cabinet, il



Docteur Ousmane Cissé,
Ministre de l'Intérieur

faut rendre hommage à MM. Mahamane Ousmane et Alkaly HASSANE qui n'ont ménagé ni leur temps, ni leurs efforts, pour traiter avec la plus grande célérité tous les dossiers qui leur ont été soumis.

D'autres artisans de la réussite de la transition

Dr. Cissé Ousmane, ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Af-



M. Ghousmane Abdourahamane,
Président CENI

fares Religieuses : il était aux avant-postes pour le règlement de certaines questions qui divisaient la classe politique. Son entregent a permis de juguler bien de crises, notamment lorsqu'il s'est agi de revenir sur la décision du Conseil Constitutionnel de Transition, relativement à l'invalidation de certaines listes de candidature aux élections législatives.

Son implication personnelle dans le processus électoral a permis

d'organiser et de tenir dans les délais toutes les élections programmées par la CENI. Sur le plan sécuritaire, beaucoup a été fait pour réduire le banditisme résiduel et la délinquance dans les grands centres urbains.

CENI : un parcours de combattant

Le Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie (CSR), en venant aux affaires le 18 février 2010, s'était promis d'organiser des élections générales libres, transparentes et crédibles, en l'espace d'un an de transition.

Cette lourde et exaltante tâche est revenue à la CENI, présidée par le magistrat Ghousmane Abdourahamane.

C'est ainsi qu'après son installation le 14 juin 2010, la CENI s'est mise à la tâche. Il fallait aller vite et faire bien, pour tenir le pari d'organiser, en l'espace de 6 mois, six (6) scrutins devant consacrer le retour de notre pays à un nouvel ordre démocratique. Après avoir arrêté le chronogramme des différents scrutins prévus, à savoir les élections référendaires, locales, législatives et présidentielles, une révision exceptionnelle du fichier électoral a été entamée.

Il faut noter que pour le financement de toutes ces opérations électorales, un budget d'environ 30 milliards de F CFA a été dégagé, dont une contribution de l'ordre d'environ 5 milliards pris en charge par l'Etat du Niger, le reste ayant été assuré par les partenaires techniques et financiers à travers le panier commun du PAPEN. Des pays amis du Niger comme le Nigeria, ont également apporté leur contribution financière dans le cadre de ce processus électoral.

Malgré quelques difficultés liées au déblocage des fonds devant être mis à la disposition de la CENI pour l'accomplissement de sa tâche, les opérations électorales ont pu se tenir dans des conditions acceptables et aux dates prévues. Ceci a été possible grâce à l'engagement personnel du Chef de l'Etat, le Général de corps d'armée Djibo Salou, le gouvernement de transition et les autorités régionales et locales. Toutes les élections ont pu se tenir dans un climat de paix et de sérénité.

Le référendum constitutionnel a eu lieu le 31 octobre 2010. Adoptée, la nouvelle Constitution a été promulguée le 25 novembre 2010. Les élections locales (municipales et régionales) ont eu lieu le 11 janvier 2011, suivies des élections législatives et présidentielles 1^{er} tour tenues le 31 janvier 2011.

Le 2^e tour des présidentielles a eu

lieu le 12 mars dernier, consacrant Mahamadou Issoufou comme vainqueur. La dernière tâche qui attend la CENI est la reprise des élections législatives au niveau de la région d'Agadez et des locales au niveau de certaines circonscriptions électora-



M. Marou Amadou,
Président du CCN

les, dont les résultats viennent d'être annulés par le Conseil Constitutionnel de Transition.

Au vu de tout ce qui précède, l'on peut affirmer, sans risque de se tromper, que la CENI a rempli sa mission à la grande satisfaction de tous.

CCN : Un autre acteur qui a marqué cette transition, c'est **Marou Amadou**, Président du Conseil Consultatif National (CCN). Il a conduit de main de maître les travaux de cette insti-



M. Abdourahamane Ousmane,
Président ONC

tution. A travers plusieurs sessions, d'importants textes ont été soumis, amendés, élaborés et adoptés par cet organe.

Entre autres textes, figurent la Constitution de la 7^e République, la Charte des partis politiques, le Code électoral, le Pacte républicain, etc...

ONC : Baignant dans son milieu naturel, **Abdourahamane Ousmane**, Président de l'ONC, n'a pas eu grand mal à conduire sa barque à bon port. Parce qu'étant du milieu de la presse et connaissant tous les problèmes qui l'assaillent, il s'est fait le devoir d'atténuer un tant soit peu les con-

ditions de travail et de fonctionnement des journalistes. C'est sous sa houlette que la presse privée s'est vue octroyer pour la première fois une enveloppe de 200 millions comme fonds d'aide à la presse. A l'occasion des différentes élections, il est monté au créneau pour faciliter l'accès à tous les partis politiques et candidats aux médias d'Etat. Le rôle régulateur de l'ONC a été comme il devrait l'être.

Le chef d'Etat major Général des Forces Armées Nationales

Comme tout aviateur, le Général de division Salou Souleymane, aux commandes de l'Etat major des FAN, n'a pas traversé des zones de turbulence. Bien au contraire, il a su ramener au sein de la grande muette, toute la sérénité requise. Officiers Généraux, officiers supérieurs, subalternes et hommes de rang, tous unis derrière lui, se sont attelés à leur mission première, celle de la défense de l'intégrité du territoire. Aussi, il est réconfortant de noter que malgré la durée relativement courte de cette transition, les préoccupations matérielles et les conditions de vie et de travail de nos vaillan-



M. Mossi Abdoukarim,
Président Commission de Moralisation

tes forces armées nationales, ont été substantiellement améliorées.

Commission d'Assainissement et de moralisation

Présidée par Abdoukarim Mossi, la commission d'assainissement et de moralisation, en moins d'une année de mission, a abattu un travail titanesque. Point n'est besoin de revenir sur son bilan. Il faut simplement souhaiter que cette institution soit pérennisée pour faire rendre gorge à tous les prédateurs de nos deniers publics.

Hama Ibrahim

(Suite de la page 4)

sager un programme similaire, sinon allant dans le même sens ? C'est ce que nous avons cru comprendre à travers le discours d'investiture du nouveau président.

8. Les grands chantiers hérités

Certains ont atteint le point de non retour. D'autres peuvent à tout moment être déviés de leur course. Tout est une question d'échelle des priorités des gouvernants. De tous les chantiers légués par Tandja Mamadou, il en est un, auquel les nigériens tiennent comme à la prunelle de leurs yeux : le barrage de Kandadji. Ce rêve, multidécennal, s'il est brisé, indéniablement, sera un mauvais point pour le nouveau pouvoir.

9. Imouraren

En tant que consultant, Son Excellence Mahamadou Issoufou avait participé aux négociations avec AREVA, négociations débouchant sur une revalorisation des parts de notre pays dans l'exploitation de l'uranium d'Imouraren. Il est vrai qu'après le tsunami du Japon, avec des centrales nucléaires de Fukushima endommagées, le prix de ce minerai a brusquement chuté. Il est à craindre

que nous ne revoyions en baisse nos prétentions. Mais ce domaine est celui du nouveau Président. Il devrait donc être en mesure d'agir pour le mieux de nos intérêts. Quoi qu'il en soit, les nigériens gardent un œil vigilant sur ce qui, en un moment donné, lui a permis de caresser le rêve qu'Imouraren allait devenir un nouvel eldorado.

10. Relations Nord-Sud

Ce qui est en train de se passer en Libye interpelle tout dirigeant africain. Il se rend compte, sans qu'il ne puisse rien faire, que deux précédents dangereux menacent la stabilité de nos Etats. Au sacro-saint principe de l'intangibilité des frontières léguée par la clairvoyance des pères fondateurs, on a assisté à la participation du Soudan. Demain ce sera le tour de quel pays ?

Désormais aussi, il suffit que dans une région d'un pays, des gens crient leur aspiration à la liberté et à la démocratie, et prennent des armes contre un pouvoir central pour qu'il soit possible que la "communauté internationale" vienne à leur secours. Voilà des questions qui vont tarauder l'esprit du tout nouveau Président du Niger, durant tout le temps qu'il restera au pouvoir. Comment s'y prendra-t-il pour passer entre les mailles du filet, si d'aventure, il se trouve confronté à une telle situa-

tion ? Nous ne croyons pas trop nous avancer en disant qu'il ne le sait pas encore. Ici, comme pour tous les autres combats immédiats qu'il devra livrer, il a beaucoup de ressources. Outre ses qualités intrinsèques, il peut s'appuyer sur l'International Socialiste dont il est le vice-président.

11. L'avenir du PNDS

Progressivement et irrésistiblement, ce parti est devenu le plus grand du Niger. En confiant son avenir à Mohamed Bazoum, Mahamadou Issoufou a-t-il fait le meilleur choix ? Il semble que oui. Le parti compte en son sein de vrais staliniens et aussi des purs sociaux-démocrates et, selon toute apparence, le nouveau promu est équidistant de ces deux bords. Bazoum n'a certes pas le charisme du Père fondateur, mais il a une faculté d'adaptation tout à fait extraordinaire. Et comme l'appétit vient en mangeant, on peut se demander dans quel état d'esprit il sera dans cinq ans, s'il a le parti bien en main. En dehors de cette éventualité, saura-t-il maintenir la proverbiale discipline de sa structure à travers tous les aléas qui se présenteront ? Quoi qu'il en soit, ce parti va secréter une puissante machine électorale qui n'aura aucun mal à imposer le futur Président aux présidentielles de 2016.

12. L'avenir du Niger

Supposons que nous parvenions à assurer une certaine stabilité de nos institutions, une certaine stabilité de la scène politique en général, couplée à une croissance économique attendue. Son Excellence Mahamadou Issoufou, Président de la République aura un ultime problème à résoudre. Et ce n'est pas le moindre. La redéfinition des rapports Nord-Sud. A voir ce qui se passe sur le continent, avec les velléités de reconquête de certaines puissances, ou, pour le moins, la désinvolture avec laquelle on s'immisce dans nos affaires, tout responsable africain est forcément interpellé. Il devra prendre position en clarifiant les bases de ses rapports avec le partenaire extérieur, et au delà de son pays, les rapports du continent avec les autres continents. N'oublions pas l'irruption des pays émergents comme l'Inde ou le Brésil.

Le socialiste Mahamadou Issoufou sera-t-il plus enclin, par romantisme, à renforcer les liens séculaires avec nos partenaires traditionnels ou, par pragmatisme, s'ouvrira-t-il à d'autres opportunités qui font l'affaire de son pays ? Nul ne peut répondre à sa place. Mais sa posture conditionnera tout le reste.

Yacouba Ousseini

Branle-bas de... positionnement

Bordée sur Issoufou !

Depuis que les tendances se sont dessinées, que MAHAMADOU ISSOUFOU, incontestablement, est le futur Président de la 7^e République du Niger, les dents avides du sérail aiguisent leurs scies. Qui pour faire oublier son ardoise financière macabre, qui pour ravir précocement des marchés, qui pour se positionner dans la sphère ou positionner un des siens.

Chacun a sa méthode : la langue mielleuse pour séduire, les références identitaires, de combat ou de parcours, le but obscur à atteindre.

De fait, les armes sournoises s'affûtent. Nos pirates épars chargent dangereusement sur Issoufou. C'est la bordée comme on dit...

De ceux qui pensent être incontournables pour le pays à ceux qui estiment être récompensés, la liste est longue de ces vautours qui attendent au

portillon ! Issoufou doit être prudent. Prude et vigilant. Entre faucons éparpillés, il doit savoir qui veut véritablement le bien du pays ; qui ne s'intéresse pas seulement qu'à renflouer ses poches ; donc qui est avec lui. Seul comptable devant la nation pendant cinq (5) ans de tout ce qui adviendra, il doit garder ses marques. Les opportunistes félons, il doit les repérer, pour les renvoyer utilement à leurs casseroles. Sa survie politique en dépend, et celle de son parti par ricochet.

Mahamadou Issoufou a gagné, il faut aussi que le Niger gagne. Même si pour ce faire, il doit composer avec "autrui", c'est-à-dire les têtes pensantes des partis alliés ; même si, en d'autres termes, il doit marcher sur des cadavres pour enfanter des vivants. Nous naviguons en pleine mer...

Arouna Yacouba



**LOTÉRIE
NATIONALE
DU NIGER**

TRANCHE COMMUNE ENTENTE 2011



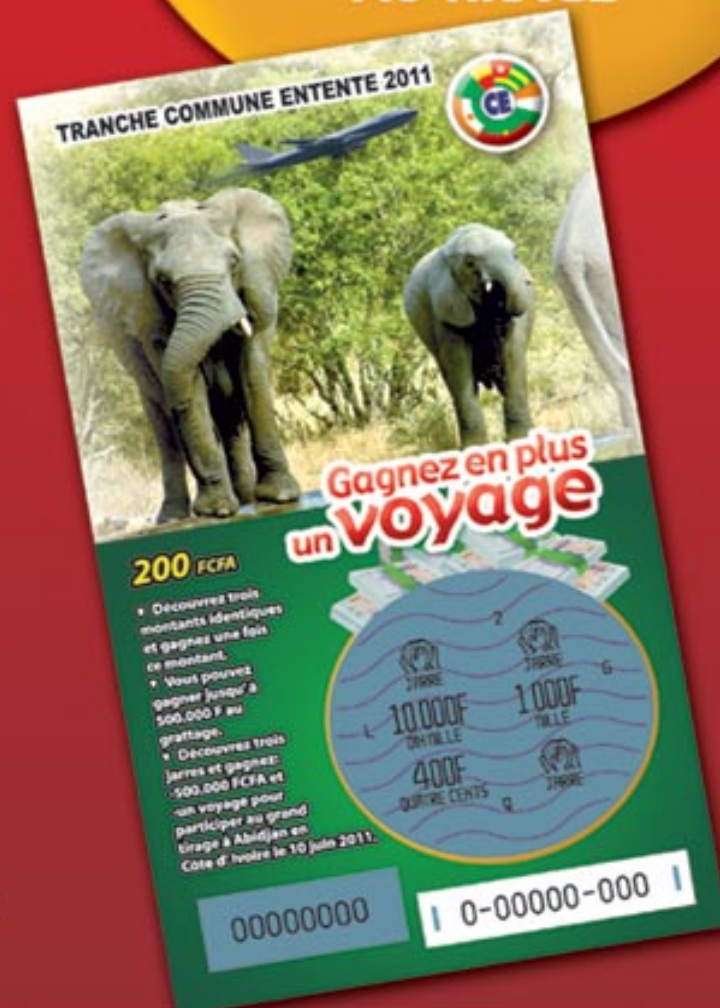
Gagnez en plus
un VOYAGE



200 FCFA

GRATTEZ ICI ET
GAGNEZ JUSQU'À
5.000.000 FCFA
AU TIRAGE

- ▼ Découvrez trois montants identiques et gagnez une fois ce montant.
- ▼ Vous pouvez gagner jusqu'à 500.000 F au grattage.
- ▼ Découvrez trois jarres et gagnez:
 - 500.000 FCFA et
 - un voyage pour participer au grand tirage à Abidjan en Côte d'Ivoire le 10 juin 2011.



Affaire CIC-Niger – Ets Issaka Idrissa

Des zones d'ombre subsistent

Nous revenons encore une fois de plus sur cette affaire dite **CIC Niger**, dont nous avons abondamment parlé dans nos colonnes. Pour rappel, **CIC-Niger** est une branche de CIC SA Genève, société spécialisée entre autres dans le négoce, le financement et la distribution de denrées alimentaires telles que le riz, le sucre, la farine de blé, le maïs, le lait en poudre et les huiles végétales, comme inscrit dans son objet social.

CIC-Niger a été créé en novembre 2005 et a démarré ses activités le 1^{er} janvier 2006. Selon ses initiateurs, la création de cette société visait à soulager les importateurs nigériens dans leur approvisionnement et le financement de leurs importations. L'objectif, prétendu de **CIC-Niger**, était de contribuer à la sécurité alimentaire du pays, en approvisionnant le marché nigérien par un stock important et constant de denrées alimentaires.

En s'implantant au Niger en 2006, CIC se proposait d'investir plus de 4 milliards de F CFA dans le secteur de la production alimentaire, des infrastructures de stockage et de transformation agro-alimentaire, avec la création d'une trentaine d'emplois directs et de nombreux emplois indirects.

Les fausses prétentions de CIC

Nos investigations nous ont permis de découvrir que, bien que formellement installé au Niger en janvier 2006, toutes les opérations commerciales entreprises par CIC au Niger se faisaient en partenariat avec un opérateur économique de la place, en l'occurrence les Ets Issaka Idrissa, ce jusqu'en 2008.

Au cours de cette période de partenariat, CIC fera importer, au nom des Ets Issaka Idrissa, des cargaisons de 25 bateaux de marchandises dont principalement du riz, pour un tonnage d'un peu moins de 100.000 tonnes (nous vous proposons prochainement les fac-similés des noms des navires et les tonnages transportés), alors que CIC prétend n'avoir fait importer que 45.000 tonnes de marchandises, ce qui n'est pas vrai, d'autant plus que la gestion de ces stocks de marchandises avait été confiée à un expert mandaté par CIC, à savoir le responsable du cabinet de surveillance et de constat d'avaries (CSCA) qui avait à charge d'approvisionner les Ets Issaka Idrissa.

Les prix de vente des marchandises étaient déterminés et fixés par CIC SA depuis Genève (Suisse) et

le produit des ventes était directement versé sur leurs comptes bancaires, notamment à Ecobank-Niger, par lettres de change. De janvier 2006 à juillet 2008, CIC et les Ets Issaka Idrissa ont entretenu des relations de franche collaboration et c'est à juste titre que CIC, profitant des mesures contenues dans la loi n°2008-17 du 2 juin 2008 suspendant les droits et taxes de douane et de TVA sur l'importation de riz, adressera une lettre en date du 4 juillet 2008 au ministère du Commerce, lettre dans laquelle le PDG de CIC écrira en substance : "Dans un esprit de coopération avec les autorités nigériennes et de soutien au consommateur nigérien, nous vous proposons l'engagement ferme d'approvisionner le marché de Niamey par une quantité totale de 20.000 tonnes de riz, 25% brisures, et ceci pendant les mois de juillet et août 2008, au prix minimum de 19.000 F/sac de 50kg, pour un achat minimum d'un sac par consommateur. **"Le riz sera commercialisé par l'intermédiaire de notre partenaire local, les Ets Issaka Idrissa, à travers son réseau de distribution."**

Fort de l'implication de ce **partenaire local**, le ministre du Commerce accédera à la requête de CIC dans sa réponse du 9 juillet 2008, en ces termes : "Je voudrais porter à votre connaissance notre acceptation de votre proposition d'engagement ferme d'approvisionner le marché de Niamey par une quantité totale de 20.000 tonnes de riz 25% de brisures au prix minimum de 19.000 F/sac de 50 kg, pendant les mois de juillet et août 2008, **par l'intermédiaire de votre partenaire local, les Ets Issaka Idrissa."**

L'arnaque

Il nous est apparu que CIC n'a pas joué franc jeu vis-à-vis de l'Etat du Niger, encore moins avec son partenaire local.

En effet, en s'implantant en janvier 2006 au Niger, CIC se proposait de réaliser des investissements de plus de 4 milliards dans le secteur de la production alimentaire, des infrastructures de stockage, et de transformation agro-alimentaire mais aussi par la création d'emplois directs et indirects. En 2011, soit cinq (5) ans après son implantation, rien de tout cela n'a été fait. Pire, au plan fiscal et douanier, CIC sera confronté à de nombreux déboires qui lui vaudront d'être soumis à un redressement fiscal en novembre 2008 par la DGI pour un montant de plus de 384 millions de F CFA. La Direction Générale des Douanes elle aussi procédera en novembre 2008 à une saisie de plus de

1000 tonnes de riz importé par CIC pour tentative de fraude sur le BIC en lui réclamant le paiement de 267 millions de F CFA au titre du pré-compte BIC. Un arrangement à l'amiable interviendra en septembre 2009 à l'issue duquel CIC se serait acquitté du paiement de 60 millions de F CFA.

L'arnaque vis-à-vis des Ets Issaka Idrissa

Comme nous le disions plus haut, de 2006 à 2008, les Ets Issaka Idrissa étaient en relations d'affaires avec CIC qui, durant cette période (3 ans), lui enverra un peu moins de 100.000 tonnes de marchandises, principalement du riz, qui était vendu à un prix déterminé et fixé par CIC depuis Genève. Le produit de la vente était directement versé dans les comptes de CIC. Lorsqu'en novembre 2008, les Ets Issaka Idrissa demanderont à CIC leurs parts de profits sur le chiffre d'affaires réalisé, CIC leur répondra qu'il n'a aucun profit à leur verser et que leurs relations ne sont que des relations commerciales classiques entre fournisseur et client, basées sur des contrats spécifiques concernant chaque transaction et qu'aucun contrat de partenariat formel et exclusif n'a été conclu entre eux.

CIC poussera le bouchon plus loin en voulant faire payer aux Ets Issaka Idrissa la somme de 721.358 euros pour des factures antérieures déjà acquittées. Cette tentative d'escroquerie vaudra au PDG de CIC-Genève Attalah Baguestani de passage à Niamey d'être interpellé dans les locaux de la PJ le 22 janvier 2009, puis déféré au parquet où il fut contraint de remettre les originaux des lettres de change correspondant au montant indiqué déjà acquitté.

Concernant l'affaire des 20.000 tonnes de riz, il a été constaté que CIC a abusé de son partenaire local, les Ets Issaka Idrissa, au nom duquel il aurait sollicité et obtenu l'autorisation d'importation. CIC se serait tout simplement servi du nom de son partenaire pour favoriser l'obtention de cette autorisation auprès du ministère du Commerce, l'intéressé n'ayant été associé ni de près ni de loin aux opérations d'importation encore moins de commercialisation de ce riz que CIC se proposait pourtant d'écouler à travers son réseau de distribution. Si tel est que CIC prétend qu'il n'y a pas de partenariat entre lui et les Ets Issaka Idrissa, pourquoi alors a-t-il tenu à faire valoir ce partenariat dans sa requête au ministre du Commerce le 4 juillet

2008 ?

La rupture entre les Ets Issaka Idrissa et CIC

Se sentant floué sur toute la ligne, les Ets Issaka Idrissa intenteront une action en justice contre CIC en juillet 2009. Alors que l'affaire était pendante devant les tribunaux, CIC, qui se reprochait certainement des choses, entreprendra des démarches en vue de trouver une solution à l'amiable.

C'est ainsi que CIC mandatera auprès des Ets Issaka Idrissa un certain Baba Barikala Cleuh pour une conciliation. Le mandataire de CIC, par une transaction sur procès en date du 9 décembre 2009, acceptera d'allouer la somme de 150.000 euros aux Ets Issaka Idrissa pour régler définitivement leur litige. Une première tranche, soit 49.200.000 F CFA sera versée aux Ets Issaka Idrissa. A l'échéance de la seconde tranche, le chèque émis par le mandataire pour un montant de 49.500.000 F CFA s'avéra sans provision. Le mandant (CIC) et le mandataire (Baba Barikala) feront alors prévaloir une autre transaction sur prochain en date du 21 décembre 2009 pour se soustraire de tout engagement financier vis-à-vis des Ets Issaka Idrissa.

C'est donc fort de tout cela que, par jugement n°185 du 26 mai 2010, le tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey, statuant en matière commerciale, a :

- constaté l'inexécution par **CIC-Niger** de son obligation résultant de la transaction sur procès du 9 décembre 2009 ;
- dit que **CIC-Niger** a commis une faute intentionnelle en n'exécutant pas la promesse de confier la commercialisation des 20.000 tonnes de riz aux Ets Issaka Idrissa ;
- condamné en conséquence **CIC-Niger** à verser aux Ets Issaka Idrissa la somme de 1.240.000.000 F CFA déduction faite de la somme de 49.200.000 F CFA déjà perçue.

Nous reviendrons plus en détail sur cette affaire scabreuse, avec à l'appui, des fac-similés de toutes les correspondances et autres pièces ayant trait à cette affaire, pour mieux édifier nos lecteurs. Nous parlerions également du rapatriement de capitaux opérés par CIC à partir de ces comptes bancaires locaux, de ses déboires avec les autorités béninoises, de ses tentatives de corruption dans certains milieux politiques du Niger, etc.

Doudou



Ets AMADOU OUMAROU MAINASSARA

Import - Export - Commerce Général

Bâtiment et Travaux Publics

Créé par un jeune opérateur économique, **Elhadj AMADOU OUMAROU MAÏ NASSARA**, (Etablissement du même nom est une structure de droit Nigérien. Il intervient dans plusieurs domaines d'activités, à savoir :

IMPORT – EXPORT – COMMERCE GENERAL :

Vente de tous les matériaux de construction et divers :

- **TRANSPORTS** : transport de diverses marchandises (matériaux de construction, huiles, riz, pâtes alimentaire, ciment, etc.)

- BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS (BTP) :

Construction de bâtiment de tout standing (immeubles, hôpitaux, écoles, etc..)

EQUIPEMENT RURAL ET HYDRAULIQUE :

(Réalisation de barrages, de seuils d'épandage, des stations de pompage, des canaux d'irrigation à usage industriel, aménagement des marres et des surfaces autour des forages etc... Construction et entretien de routes (réalisation et entretien des routes bitumées ou en terre, construction des radiers, etc..)

Pour le premier volet à savoir l'import- Export et commerce général, l'Etablissement **AMADOU OUMAROU MAINASSARA** dispose de nombreuses boutiques, magasins et points de vente un peu partout dans la Communauté urbaine de Niamey et de plusieurs représentants à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Pour le deuxième volet, l'Etablissement AOM dispose des camions gros porteurs. Pour ce qui est du volet bâtiments et travaux publics, l'Etablissement s'est doté d'une entreprise dénommée **ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENTS ET TRVAUX PUBLICS AMADOU MAINASSARA**

(EGBTP/AOM). Cette entreprise est aujourd'hui l'une de plus performantes du Niger et même de la sous-région, grâce à l'engagement, à la détermination et à l'esprit managérial de son **Président Directeur Elhadj AMADOU OUMAROU MAINASSARA**. Pour y parvenir, le PDG AOM a dû consentir d'énormes sacrifices pour hisser l'EGBTP/AOM au rang des entreprises qui comptent dans le domaine concerné.

RESULTATS : Au moment où de nombreuses entreprises de bâtiments et travaux publics, font recours à des vieux engins amortis, pour l'exécution des marchés, l'Entreprise EGBTP / AOM s'est dotée d'un matériel lourd flambant neuf. D'une valeur estimée à environ 3 milliards de francs CFA, ce matériel, commandé auprès de l'usine DELMAS, est composé de 17 engins parmi lesquels des Buldozers, de chargeuses derniers des Caterpillar 950 H, des pièces hydrauliques, de niveleuses flambant neuf. Avec l'acquisition de ce matériel, l'Entreprise EGBTP/AOM est aujourd'hui à même d'exécuter des contrats de réalisation de gros marchés de travaux publics, tant au Niger que dans la sous région. L'entreprise est capable d'absorber n'importe quel financement de partenaires de notre pays, dans le cadre de la construction ; la réhabilitation et l'entretien des infrastructures, EGBTP / AOM remplit les conditions nécessaires pare qu'elle dispose d'un matériel flambant neuf, un personnel de qualité et des ressources humaines capables de conduire le matériel et de bien gérer les chantiers.



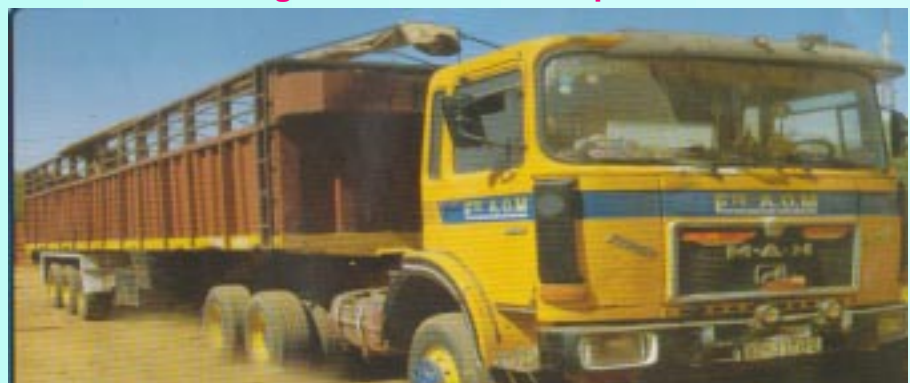
Des routes...



Une vue des engins lourds de l'entreprise EGBTP / AOM



...Des bâtiments avec la construction d'un amphithéâtre de plus de 1000 places à l'Université de Niamey...



...Des gros porteurs pour des transports...



...Les matériaux de constructions...



...des carreaux...



...et des sanitaires de toutes formes

B.P. 11.182 - TEL : (227) 20 73 27 57 - FAX : (227) 20 73 43 46 NIAMEY NIGER
RCCM-NI-2006-A-447 - TVA : 291813 - NIF : 135 - E-mail : amou-

Hadj 2010

Les vraies raisons du retard dans l'acheminement des bagages des pèlerins

C'est dans l'après-midi du mercredi 24 mars dernier, aux environs de 14h 30, qu'a atterri à l'Aéroport International Diori Hamani de Niamey, un cargo d'une compagnie aérienne saoudienne, affrété par la compagnie **ALWAFEER** en partenariat avec **Niger Sahel Airlines**, pour l'acheminement de 110 tonnes de bagages des pèlerins du Hadj 2010. Auparavant, environ 40 tonnes de bagages avaient été déjà acheminées par un vol Air France.

C'est donc au total 150 tonnes de bagages qui ont été transportées sur Niamey, hormis les bagages à main qui ne devraient pas excéder 10 kg/pèlerin.

Pourquoi ce retard dans l'acheminement des bagages ?

Pour rappel, il y a lieu de relever que dans le cadre de l'opération de transport des pèlerins pour le Hadj 2010, la compagnie aérienne saoudienne **ALWAFEER** et son partenaire nigérien **Niger Sahel Airlines**, se sont vus attribués par l'Etat du Niger, par appel d'offres, le transport de 6755 pèlerins.

La phase-aller, débutée le 27 octobre 2010, s'est achevée le 9 novembre 2010, sans encombre. Tous les vols départ, 15 au total, ont été effectués directement sur Médine (Arabie Saoudite), sans escale, prouesse jamais réalisée par une autre compagnie dans l'histoire des transports des pèlerins nigériens. Les vols-retours, malgré quelques désagréments liés à l'engorgement de l'aéroport de Djeddah (Arabie Saoudite), se sont déroulés dans les délais, du 24 novembre au 9 décembre 2010, par 15 vols directs Djeddah-Niamey.

Le lancinant problème des bagages

Ce problème, comme pendant les années antérieures, est lié à l'entêtement des pèlerins qui ne respecteraient pas les consignes en vigueur. En effet, les pèlerins sont chacun autorisés à voya-

ger avec tout au plus 50 kg de bagages dont 10 kg de bagages à main et 40 kg pour les bagages en soute. Il se trouve malheureusement que la plupart des pèlerins s'encombrent avec des surplus de bagages allant de 10 à 20 voir 30 kg ou plus. La surcharge ainsi occasionnée ne pouvant être transportée en même temps que les pèlerins (environ 450 par vol) et les bagages à main, il est évident que la seule possibilité qui s'offre demeure l'affrètement d'un cargo. Pour ce faire, **Niger-Sahel Airlines** entreprendra des démarches auprès du ministère des Transports et de celui de l'Intérieur. Comme stipulé dans les clauses du contrat du DAO, dès le 1^{er} vol-aller, l'Etat devrait pro-

céder au paiement de 50% des frais dus, ce qui a été fait. Pour la phase retour, 40% des frais devaient être libérés dès le 1^{er} vol-retour. Il se trouve que seulement 33% ont été payés, les 7% restants n'ayant pu être débloqués parce que certaines agences de pèlerinage restaient redevables vis-à-vis de l'Etat. C'est cette situation qui a traîné en longueur et qui, à défaut d'être débloquée, a occasionné le retard dans l'acheminement des bagages. En dépit de tout, **Niger-Sahel Airlines** et son partenaire saoudien **ALWAFEER** ont pris sur eux d'affréter un cargo saoudien pour acheminer les bagages. Alors, à qui incombe la responsabilité dans ce retard, quand on sait que cer-

taines agences de pèlerinage ont même procédé à la minoration du nombre de leurs pèlerins transportés, histoire de réduire indûment leurs charges ? Assurément, **Niger-Sahel Airlines** a rempli sa part du contrat, comme l'année dernière. Cette compagnie a encore accepté de perdre de l'argent pour sauver les intérêts des pèlerins nigériens. Cela témoigne du signe de maturité d'une compagnie qui, au delà du Niger, serait en train de faire des émules. Pour preuve, **Niger-Sahel Airlines** a bénéficié cette année de la confiance des autorités du Gabon, du Mali, du Sénégal et du Bénin pour le transport de leurs pèlerins à l'occasion du Hadj 2010.

Une double distinction pour Niger Sahel Airlines

Pour la qualité de ses prestations, son dynamisme, son savoir-faire et son expérience, la compagnie nigérienne de transport aérien, **Niger-Sahel Airlines** représentée par son Directeur Général Abdoul Aziz Larabou, vient encore une fois d'être honorée doublement. En effet, le DG de **Niger-Sahel Airlines** est invité à recevoir, au nom de sa société, **un trophée en diamant** qui lui sera décerné le 11 avril prochain à Paris, à l'occasion du Prix Initiative Directions (PID). Dans la même foulée, il recevra un autre trophée le 30 avril 2011 à Rome (Italie). Ce prix dit prix d'Entreprise **"THE BIZZ 2011"** lui sera décerné par la Confédération Mondiale des Affaires (World Confederation of

business), organisme reconnu par l'ONU. Il faut noter que ces prix viennent s'ajouter à bien d'autres, notamment :

- un trophée **"Or"** décerné par la BID en avril 2009 à Genève (Suisse)
- un trophée **"Platine"** décerné par la BID en juin 2010 à Francfort (Allemagne)
- un trophée **"Platine"** décerné par "OTHER WAYS" en décembre 2010 à Genève (Suisse)
- un trophée **"Croix d'Agadez"** décerné par le Collectif des journalistes nigériens à la meilleure compagnie aérienne du Niger.
- Un témoignage de satisfaction délivré en janvier 2010 par le Syndicat National des Agences de pèlerinage.

Doudou

La grogne des "tazartchistes"

Avec la réconciliation prônée et réussie par le Général de corps d'armée Djibo Salou, Président du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie, Chef de l'Etat, le Niger se reconstruit. Les gens se rapprochent et les langues se délient. Chacun a son aise. Seulement voilà ! Il y a des hommes et femmes, coupables de multiples exactions, qui prennent à profit l'instant pour revenir à la charge. Ils réattaquent s'il

faut dire. Nos contents d'être épargnés par la houle du Renouveau, eux qui ont servi le sinistre "tazartché" reviennent à l'assaut !

Se prenant pour victimes d'une cause honorable, ils crient sur tous les toits, en l'occurrence les médias, qu'ils sont des parias ; des gens qui voulaient aider leur peuple mais dont le peuple n'a pas compris la hauteur de vue ; des gens freinés dans leur élan par le coup d'Etat bâtard du 18 février 2010. Soit !

Mais est-ce une raison suffisante pour se faire du

mauvais sang ? Ces aigris-là montent quotidiennement au créneau. Ils insultent qui ils veulent quand on leur tend le micro, anoblissent qui ils veulent, notamment le régime déchu du président Tandja.

Le samedi passé par exemple, aux environs de 13 heures, nous avons été effaré d'entendre, sur une chaîne nationale de télé, un de ces aigris proférer des idioties à propos de ce que sera le règne de Issoufou. Quand bien même je suis du MNSD, nous avons honte de la mauvaise foi qui en-

tourait ce discours. Tamboura (pour ne pas le nommer) disait que Issoufou a eu à gérer ce pays en tant que Premier ministre, et qu'il n'y a rien apporté de constructif. Premier ministre pour combien de temps et sous les ordres de qui ? Aujourd'hui, il a les mains libres, et l'on verra bien si en l'espace de cinq (5) ans, il fera moins qu'un Tandja en dix (10) ans. "Tazartchistes" à vos marques !

Yacouba Ousseïni

Publicité audio-visuelle

Monotonie et disfonctionnement

C'est un truisme de dire que la publicité est un support dans la promotion de tout produit destiné à la vente. De ce fait, les médias en général sont un passage incontournable. Mais la publicité, telle qu'elle est servie au Niger, rompt complètement, avec toute règle en la matière.

Dans les pays occidentaux par exemple, une publicité télévisuelle ne dépasse jamais deux minutes d'antenne. Trente secondes tout au plus. Et pourtant, le message passe bien, comme une lettre à la poste. Vous n'avez pas besoin de voir qui dit quoi, qui on met en exergue. Et vous êtes d'autant plus séduit que vous en êtes pénétré.

Au Niger, c'est à une autre forme de publicité que l'on a droit. S'étalant généralement sur trois minutes et plus, elle fait plus penser à un sketch qu'à autre chose. Pire, elle est monotone : on vous fait rire sur une histoire banale, et à la fin, on vous présente un article sur fond de musique dansée. Ça n'a jamais varié. Et le téléspectateur ne retient de la chose qu'une belle amuserie donnée par tel ou tel. Le message, lui passe à côté, puisqu'on n'a rien gardé de ça.

La publicité audio-visuelle, pour ceux qui ne le savent pas, c'est une affaire de plusieurs millions à la minute. Dans les pays qui se respectent, c'est même une affaire de milliards, notamment à l'occasion d'événements marquants comme la coupe du monde de football ou les jeux olympiques. Ce n'est pas de la blague. Combien cela coûte-t-il seulement au demandeur dans ce pays qui est le nôtre ? Et surtout, combien cela rapporte-t-il aux comédiens du moment (toujours les mêmes) dont on devine aisément qu'ils se sucent au dos de la princesse ?

Nous n'avons rien contre les comédiens, la chèvre broutant comme on dit là où elle est attachée. Mais nous avons pitié de ces pauvres investisseurs qui, même après coup, voient leurs articles continuer à "dormir" dans les magasins. L'intermédiaire (comédien) lui, entre temps, se voit couvrir de lauriers et adulé par les foules.

Salif DAGO

Publicité sur Rimbo

Une absurdité qui perdure

Cette publicité sur Rimbo Transport Voyageur (RTV), nous l'avons tous vue et entendu des dizaines de fois à la télé. Martelée d'une voix savante par l'inénarrable Iboun Guèye, elle commence par ceci : "Puisque voyager aujourd'hui, c'est se déplacer d'un endroit à un autre". L'on se demande alors ce que c'était que voyager par le passé. N'est-ce pas tourner en rond ou surfer sur place ? Pourquoi pas ?

Cessons de rigoler ! Nos présentateurs-télé doivent être beaucoup plus sérieux. Pour des messages comme celui-ci, même si c'est le demandeur qui se montre défaillant, eux doivent être regardants : ils doivent rectifier le tir ! Quand on sait que cette niaiserie sur Rimbo nous est servie depuis des mois, il y a de quoi grincer des dents, puisqu'on ne peut pas en rire. Avis nous est donné.

Salif DAGO



SONIDEP



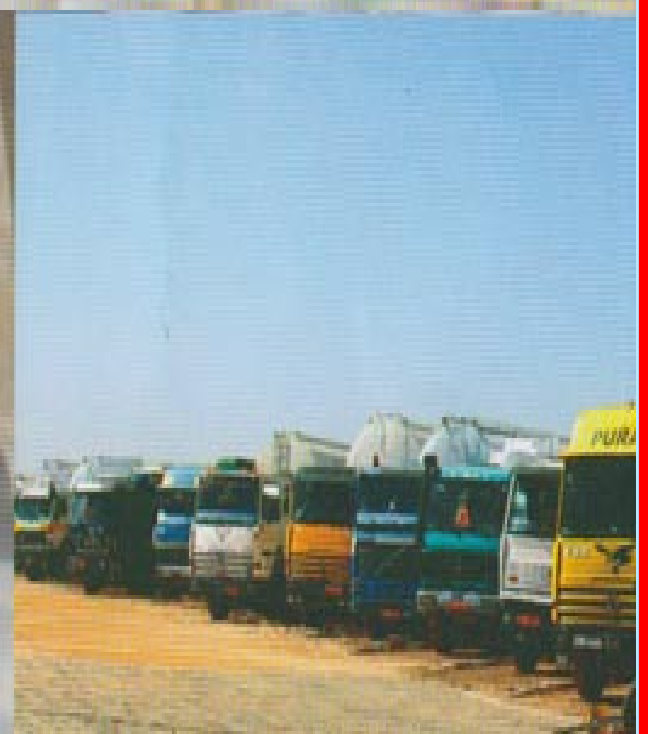
Idrissa Moussa
Directeur Général



SONIDEP

L'EXCELLENCE AU QUOTIDIEN

Créée pour faire face aux pénuries récurrentes dont souffrait notre pays, la SONIDEP a indéniablement réussi sa mission en dépit d'une fraude persistante et d'un environnement économique très difficile. A chaque fois, elle a su s'adapter à toute situation nouvelle en mettant le client au centre de ses préoccupations. Sous l'impulsion de son Directeur Général et l'engagement de son personnel elle a su relever le défi et être la première entreprise publique certifiée ISO 9001 version 2008 au Niger. Son objectif est d'être dans un futur très proche un acteur de référence incontournable dans le secteur pétrolier de la sous région car les potentialités de notre pays sont énormes et les perspectives immenses pour cette société dont l'excellence est le quotidien.





Notre mission est la recherche de la performance dans les opérations du commerce national et international.



- **L'encadrement des chargeurs, la défense et la représentation de leurs intérêts**
- **La médiation entre les différents partenaires de la chaîne des transports**
- **La négociation des tarifs de transport**
- **La diffusion des données statistiques sur le commerce extérieur du Niger**

*Le CNUT, un outil
au service
des Chargeurs
nigériens*

CNUT Etablissement Public
Industriel et Commercial

Siège : Rue de Libye - B.P : 11 048 Niamey
Tél : (227) 20 73 51 85 / 20 73 32 11 / Fax : (227) 20 73 52 11
Email : cnut-dg@gmail.com



Représentations à l'étranger :

<p>CNUT LOME E.mail : cnut@togo-imet.com Tél : (00228)227-56-60 Fax : (00228)227-00-58 B.P : 9118</p>	<p>CNUT COTONOU E.mail : cnutrco@intnet.bj Tél : (00229) 21 31-11-03 Fax : (00229) 21 31-11-03 B.P : 1991</p>	<p>CNUT PARAKOU E.mail : cnutkou@intnet.bj Tél : (00229) 23 61-11-31 Fax : (00229) 23 61-22-51 B.P : 78</p>
<p>CNUT LAGOS Tél : (00234) 58- 03-35-04 Fax : (00234) 87-11-12</p>	<p>CNUT TEMA Po Box. SC 192 Tel 00 233 22 21 68 80/ Fax 00 233 22 20 19 87</p>	<p>CNUT ABIDJAN Tel/ FAX 00225 22 47 81 88</p>

POUR MIEUX MAITRISER ET FACILITER VOS OPERATIONS DE TRANSPORT ET ACTIVITES ANNEXES, LE CNUT OFFRE AUX UTILISATEURS DE TRANSPORTS PUBLICS DE MARCHANDISES LES SERVICES SUIVANTS :

FORMATION : organisation de séminaires et ateliers à l'intention des chargeurs et de leurs partenaires (Transporteurs, Transitaires, Banquiers, Assureurs ...).
INFORMATION, sur les prévisions des mouvements des navires aux ports de transit, la situation des stocks et les enlèvements des marchandises nigériennes.
NEGOCIATION, en vue de la réduction des frais liés aux opérations portuaires (Redevances portuaires et de la manutention ...), de l'accélération des procédures d'enlèvement des marchandises et des conditions d'entreposage.
REPRESENTATION ET DEFENSE DES INTERETS DES CHARGEURS, auprès de toute Administration Publique ou privée, auprès de tous partenaires. A cet effet, le Conseil Nigérien des Utilisateurs des Transports Publics (CNUT) dispose d'un large réseau de représentations portuaires, d'antennes régionales et de correspondants en Afrique, en Europe, en Amérique et en Asie..

Siège : Rue de Libye ; BP : 11048 Niamey ; TEL : (00227) 20 73.51.85 / 20 73.32.11 / 20 73.21.87 ; FAX: (00227) 20 73.52.11 / 20 73.32.09 ; E-mail : cnut.dg@gmail.com / cnutdot@yahoo.fr

Antennes Régionales : CNUT Tillabéry (Torodi) : **Tél : (00227) 20 73 70 40 ;** CNUT Dosso (Gaya) : **Tél/Fax : (00227) 680 329 ;** CNUT Tahoua (Konni) : **Tél : 96 97 82 86 ;** CNUT Agadez (Agadez) : **Tél : 93 81 34 77 ;** CNUT Zinder (Matamèye) : **Tél : 96 97 11 38 ;** CNUT Maradi (Dan Issa) : **Tél : 96 29 26 03**

Mandataires du CNUT :

Pour les ports d'Italie, d'Espagne, du Portugal, du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord
FRABEMARS.R.L.
Représentée par Monsieur Franco BERNADINI
Via Colombo 12/4
16/21 GENES/Italie
Tel : (0039) 010 55 33 0 11 / Fax : (0039) 010 54 14 58
E-mail : info@frabemar.it
fbernardini@frabemar.it
mbernardini@frabemar.it

Pour les ports de France

Conseil Gabonais des Chargeurs (CGC)
Représenté par Mr OKANGA
SOUNA
Représentation pour l'Europe
Sivet 323 600 858 00019-APE 7242
4, Avenue Franklin D. Roosevelt
BP : 229-08-75008 Paris
Tel : (00331) 5659 91 82
Fax : (00331) 4953 09 31
E-mail : cgcprep@wanadoo.fr

Pour les ports d'Allemagne

ASA (Africa Service)
Représentée par Madame I. FLIEGE
Bureau de BREME
ASA Africa Service
Shiffahrts Agentur Gmbh
Martinistrasse 29
2895 Bremen (Brême)
Tel : (0049) 421 339 36 5
Fax : (0049) 421 339 36 99
E-mail : asa.management@t-online.de
Asa.bremen@t-online.de

La ceinture de sécurité

Parlons-en !

La ceinture de sécurité est un dispositif de sécurité passive du véhicule, c'est-à-dire qu'elle n'a pas vocation à empêcher ou à limiter les risques de survenance d'un accident. Elle vise plutôt à en atténuer les conséquences. Il est regrettable de constater que la ceinture de sécurité n'est quasiment jamais utilisée, même dans les administrations sensées donner l'exemple.

A l'instar des autres pays, le Niger paie, pour cette négligence grave, de lourds tributs en vies humaines chaque année sur ses routes. Que de bras valides ou de citoyens ordinaires n'ont-ils pas perdu la vie pour avoir été meurtris par un coup de volant à la poitrine, un coup de tête dans le pare-brise ou tout simplement pour avoir été écrasés

par leur propre véhicule après en avoir été éjectés.

Le non-port de ceinture de sécurité reste l'un des principaux facteurs de mortalité en cas d'accident de la circulation.



Les effets d'un choc sans ceinture de sécurité

1er Choc : Quand un véhicule automobile heurte un obstacle, il est freiné par déformation des tôles qui provoque un arrêt progressif.

2e choc : Les occupants continuent, pendant le 1er choc, de se déplacer à l'intérieur de l'habitacle.

-Pour une même vitesse et donc une même énergie à absorber, les conséquences d'un choc vont dépendre de trois éléments.

1) La distance de freinage du corps

2) La surface supportant le choc

3) Les organes touchés.

-La ceinture de sécurité apporte une solution satisfaisante sur ces trois points.

-Solidariser les occupants au véhicule :

-Repartir la pression supportée

par le corps

-Diminuer les conséquences corporelles cas de choc.

Sans ceinture de sécurité, un choc frontal peut-être mortel à 20 km/h. Non ceinturé, un corps est projeté à travers le pare-brise ou l'habitacle. Il est impossible de retenir ou de protéger un enfant dans ses bras. Un passager arrière, non attaché, se trouvera propulsé contre le siège avant, y compris son occupant, qu'il écrasera avec une force de plusieurs tonnes. A 50km/h dans le cas d'un choc frontal, c'est une force de 2 tonnes que les bras devraient développer pour retenir un corps de 75 kg. Cela équivaut à une chute du 4e étage.

Doudou

RÉPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité - Travail - Progrès

S SERVICES DU PREMIER MINISTRE

HCME

Haut Commissariat à la Modernisation de l'Etat

*Moderniser l'Etat
pour
un service public de qualité*

IMMEUBLE EX BDRN 1^{er} ET 2^{ème} ETAGES
BOITE POSTALE: 12 900
TEL: 20 73 26 90 OU 20 73 54 67
FAX: 20 73 67 93
S Site web : www.hcme.ne

Notre Mission

Le Haut Commissaire à la modernisation de l'Etat est chargé en relation avec les ministères concernés de concevoir, superviser, coordonner, suivre et évaluer toutes les actions tendant à moderniser l'Etat et les collectivités territoriales conformément aux orientations définies par le gouvernement.

(Article 3) Décret N° 2005-361/PRN/PM du 30 décembre 2005

Nos Attributions :

Le Haut Commissariat à la Modernisation de l'Etat est particulièrement chargé de :
(En relation avec les ministères et les structures concernées)

1. la conception des orientations politiques et des stratégies de modernisation de l'Etat et du suivi de leur mise en œuvre ;
2. l'initiation de toutes études ou recherches en vue de l'amélioration et de la rationalisation de la gestion des structures, des méthodes et des moyens d'action de l'administration;
3. la conception et le suivi de la mise en œuvre des réformes visant à :
 - accroître l'efficacité des services et organismes publics, parapublics ainsi que des collectivités territoriales ;
 - renforcer les capacités des organisations de la société civile ;
 - améliorer les relations avec les usagers ;
 - simplifier les procédures et les formalités administratives ;
4. l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des règles relatives à la création, l'organisation, la gestion et le contrôle des services publics ;
5. l'élaboration des instruments pédagogiques pour le renforcement des capacités des différents acteurs de la réforme de l'Etat ;
6. le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des réformes transversales et sectorielles de l'Etat.



SOPAMIN - SA



BASE JURIDIQUE :

Créée par l'Ordonnance n° 2007 - 35 du 17 Août 2007 modifiée par l'Ordonnance n°2010-08 du 1er Avril 2010.

OBJECTIFS ET MISSIONS :

- ❑ Gérer les participations de la République du Niger dans les sociétés exploitant des substances minières ou de carrière sur le territoire de la République du Niger ;
- ❑ Mener, pour le compte de la République du Niger, toute opération minière ou de carrière, seule ou en association avec des tiers ;
- ❑ Prendre des participations dans toutes les sociétés créées ou à créer au Niger ou à l'étranger et dont l'objet se rattache directement ou indirectement à son objet social ;
- ❑ Commercialiser les substances minières et de carrières ;
- ❑ Mener toutes études et tous travaux nécessaires et accessoires ou connexes à son objet social ;
- ❑ Exercer, par elle-même ou par l'intermédiaire d'experts désignés, le contrôle opérationnel des sociétés minières ou tout autre contrôle dévolu aux actionnaires par la réglementation ;
- ❑ La société pourra, en outre, exécuter, dans le cadre de son objet, toutes missions d'intérêt général que L'Etat pourrait lui confier.

PARTICIPATIONS DANS LES DIFFERENTES SOCIETES MINIERES :

Nature des Titres	Part dans le Capital
COMINAK*	31 %
SOMAÏR*	36,60 %
IMOURAREN-SA	33,35 %
SOMINA SA*	33 %
SML*	20 %
SNCA-SA	25 %
CNTPS-SA	55 %
NCK-SA	54 %

(*) = Pour le compte de l'Etat.

ACTIVITES MENEES :

- ❑ Enlèvement et Commercialisation de l'Uranate ;
- ❑ Gestion des participations de l'Etat du Niger dans les Société Minières ;
- ❑ Prise de participations ;
- ❑ Participation Active à la Gouvernance des Sociétés Minières

PROSPECTIVES :

- ❑ Politique de Diversification des Produits ;
- ❑ Innovation toutes azimuts de la politique managériale ;
- ❑ Prise des permis de recherche de gisements ;
- ❑ Mise en exploitation de gisements ;
- ❑ Recherche de partenaires financiers ;

"L'ambition est de faire un pont entre le potentiel minier du pays et son essor économique au service du développement humain".